

## DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

## EXTRAIT DU REGISTRE

## DES DELIBERATIONS

## DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Communauté Territoriale  
Sud Luberon

Date de publication : 08/03/2023

## Séance du 23 février 2023

Date de convocation : 14 février 2023  
 Date d'affichage : 14 février 2023

NOMBRE DE MEMBRES :  
 Afférents au Conseil Communautaire : 41  
 En exercice : 41  
 Qui ont pris part à la délibération : 27  
 Nombre de voix exprimé : 36

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-trois février,

À dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Communautaire de cette Communauté de Communes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Robert Tchobdrenovitch, Président,

**Présents :** Robert Tchobdrenovitch, Pierre Aubois, Jean-Luc Borel, Jean-Marc Brabant, Romain Brette, Géraud de Sabran Pontevès, Alain de Villebonne, Philippe Egg, Mylène Garcin, Alain Gouirand, Valérie Grange, Marc Jaubert, Geneviève Jean, Séverine Maugan-Curnier, Eve Maurel, Jacques Natta, Josiane Panattoni, Brigitte Pascal-Freytag, Béatrice Paumier-Lallemand, Joëlle Richaud, Grégory Risbourg, Jean-Louis Robert, Serge Robin, Richard Rouzet, Nicolas Salerno, Catherine Serra et Bernadette Vitale

**Procurations de :** François Bonnet à Alain de Villebonne, Mariane DomeizeL à Pierre Aubois, Marc Duval à Jean-Marc Brabant, Josiane Giraudon à Catherine Serra, Alain Gueydon à Geneviève Jean, Franck Laroche à Joëlle Richaud Nathalie Le Bouc à Alain Gouirand, Jean-François Lovisolo à Jean-Luc Borel, Brigitte Margaillan à Séverine Maugan-Curnier.

**Absents et excusés :** Emilie Bastié, Anne-Marie Dauphin, Rose-Marie Dumontier, Samantha Khalizoff et Michel Partage. Karine Mouret est supplée par Brigitte Pascal-Freytag.

Monsieur Gregory RISBOURG est nommé secrétaire de séance

**OBJET DE LA DELIBERATION N°2023-015**  
**Approbation de la réhabilitation du plateau sportif de Cadenet**

Rapporteur : Robert TCHOBDRNOVITCH

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu les statuts de COTELUB ;

Considérant ce qui suit :

COTELUB est compétente en matière de « Gestion, entretien et extension des équipements sportifs liés au collège Le Luberon à Cadenet ». A ce titre, elle a décidé d'engager une réhabilitation du plateau sportif.

Il est ainsi proposé au conseil communautaire d'approuver cette réhabilitation et d'autoriser Monsieur le Président à lancer les marchés publics nécessaires à cette opération (études, maîtrises d'œuvres, travaux, ...).

Le montant total du projet est estimé à 800 000 € TTC.

Monsieur le Président propose au conseil communautaire :

- D'approuver l'opération de réhabilitation du plateau sportif de Cadenet ;
- De l'autoriser à lancer tous les marchés nécessaires à cette opération ;
- De l'autoriser à signer tous les documents et effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le conseil communautaire ouï cet exposé et, après en avoir délibéré, décide :

- **D'approuver** l'opération de réhabilitation du plateau sportif de Cadenet ;
- **D'autoriser** Monsieur le Président à lancer tous les marchés nécessaires à cette opération ;
- **D'autoriser** Monsieur le Président à signer tous les documents et effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an susdits.

Par :

36 voix POUR

Unanimité des suffrages exprimés

Grégory Risbourg  
Secrétaire de séance

